

AMAP FROMAGES ET YAOURTS DE LAIT DE BREBIS VIGNEUX DE BRETAGNE - 2021

Lieu de distribution: Vigneux-de-Bretagne

Notre AMAP (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne) respecte les principes de la charte établie par l'association Alliance Provence, qui anime le réseau des AMAP. Les objectifs d'une AMAP sont entre autres de : maintenir une agriculture paysanne, socialement équitable et écologiquement saine, mettre en place une économie solidaire de proximité entre villes et campagnes, permettre à des consommateurs d'acheter à un prix juste des produits d'alimentation de qualité de leur choix, en étant informés de leur origine et de la façon dont ils ont été produits. Le présent contrat règle les modalités de vente entre le producteur de produits laitiers et le consommateur selon le calendrier des distributions ci-joint.

Les produits sont issus de la transformation du lait, et des aléas de fabrication peuvent intervenir exceptionnellement, remettant en question la livraison. Dans cette circonstance, les produits défectueux seront à valoir pour la livraison suivante. Les consommateurs sont responsables de leurs produits dès réception, en particulier pour ce qui concerne le respect de la chaîne du froid.

LES ENGAGEMENTS DU PRODUCTEUR:

GAEC LA BERGERIE DE LA JOUE - Paul Hervy et Elsa Sichez – 3 La Joue 44360
VIGNEUX DE BRETAGNE

contact@labergeriedelajoue.fr

- Je m'engage à fournir des produits laitiers issus de ma production labellisée « AB » pour 12 livraisons à compter du début d'année 2021. Les dates de livraisons dépendent du début de la production et seront communiquées dès que possible (courant janvier, début février).
- Je m'engage à être présent chaque quinzaine, le mardi entre 18h30 et 19h30
- Je m'engage à faire un contrat supplémentaire pour les produits affinés : tomes, type feta et tome bleue dès qu'ils seront disponibles

LES ENGAGEMENTS DU CONSOM'ACTEUR

Nom :

Adresse :

Portable :

Mail :

-Je reconnais que les intempéries, les ravageurs, les maladies font partie intégrante de l'agriculture et peuvent nuire à la production. Le goût du lait varie avec les saisons et celui des produits qui en sont issus aussi.

- Je comprends que la production est saisonnée, les brebis font du lait et que le contrat AMAP suit cette saisonnalité : livraison d'environ mars à septembre.

En conséquence je comprends qu'en devenant partenaire, j'accepte de partager les risques.

-Je viens remplir mon panier au local de distribution aux dates et heures précisées ci-dessus ce qui me permet de mieux connaître le producteur-agriculteur partenaire.

-Quand je ne peux pas venir chercher mon panier, je cherche quelqu'un qui soit prêt à prendre le panier et émarger à ma place.

-Si je ne viens pas chercher mon panier, il sera mis à disposition de l'équipe responsable de la distribution (pas de remboursement possible).-

- Afin de limiter les emballages, je rapporte obligatoirement les pots pour réutilisation à chaque livraison. Consigne d'un euro pour pot et couvercle à payer hors contrat. Possibilité d'amener ses propres contenants.

- J'accepte d'effectuer, durant la période du contrat, au moins une permanence (entre 18h15 et 19h30) sur le lieu de distribution selon le planning fixé par les coordinateurs et je participe selon mes disponibilités à la vie de l'association et aux tâches proposées par le producteur.

-J'ai pris connaissance du fonctionnement de l'association et du règlement intérieur, et je m'engage à en respecter les principes. Pour tout contrat, une adhésion à l'AMAP est due, dont le prix est fixé chaque année par l'assemblée générale

-Je choisis librement un panier A et un panier B dans le tableau ci-dessous, les paniers étant destinés à être fournis en alternance :

Produit	Prix unitaire	Quantité (panier A)	Prix total Panier A		Quantité (panier B)	Prix total panier B
Petit Vignolais (type crottin)	3,00 €					
Palet	1,50 €					
Vignolais (type mothais)	5,50 €					
La Joue	5,50 €					
Fromage blanc (450g)	5,50 €					
Yaourt (450g)	3,60 €					
Boules aux herbes (3 parfums en alternance)	2,00 €					
Total hebdomadaire panier A					Total hebdo panier B	
6 paniers A					6 paniers B	

Chèques à établir à l'ordre du GAEC La Bergerie de la Joue.

Possibilité de faire jusqu'à 3 chèques, merci d'indiquer au dos la date de mise en banque.

Le présent contrat expire naturellement au terme de la dernière distribution.

Fait à :Le

Le producteur

Le consom'acteur